

**AFM/BUREAU CANADIEN – TABLEAU SYNTHÈSE Tarifs et conditions de
l'Entente collective de l'AFM relative au phonogramme (Sound Recording Labor Agreement)
Appliquée au Canada en ce qui a trait aux enregistrements commerciaux
Remarque : le producteur de l'enregistrement doit être signataire de l'entente AFM applicable.**

Tous les suppléments sont calculés sur le cachet de base	1 février, 2017	1 février, 2018	1 février, 2019
SÉANCE RÉGULIÈRE – Engagement minimum de 3 heures... Permet 15 minutes pour terminer le produit enregistré.	409,28 \$	421,56 \$	434,21 \$
Temps supplémentaire – ½ heure au prorata plus 100%.... Permet 5 minutes additionnelles pour la finition du produit enregistré.	136,43 \$	140,52 \$	144,74 \$
Temps supplémentaire – ¼ d'heure au prorata plus 100%..... pour compléter la musique déjà enregistrée lors d'une séance précédente seulement.	68,21 \$	70,26 \$	72,37 \$
SÉANCES SPÉCIALES <i>Seulement permises lorsque les musiciens sont avisés au moment de l'engagement. Le défaut d'informer le(s) musicien(s) engendrera la facturation des frais d'une séance régulière de 3 heures minimum etc.</i>			
SÉANCE SPÉCIALE – Engagement minimum d'1 ½ h.....Permet 7 ½ minutes pour la finition du produit enregistré	270,14 \$	278,24 \$	286,59 \$
Temps supplémentaire – ¼ d'heure au prorata... maximum 2 unités – aucun produit supplémentaire ne sera permis	45,02 \$	46,37 \$	47,77 \$
SÉANCE SPÉCIALE CANADIENNE – <i>seulement pour les enregistrements faits et distribués au Canada</i> – Engagement minimum de 3 heures.... Permet 15 minutes pour finir le produit enregistré.	338,27 \$	348,42 \$	358,87 \$
Temps supplémentaire – ½ heure au prorata...	56,38 \$	58,07 \$	59,82 \$
SÉANCE SYMPHONIQUE (pour orchestre avec répétition) ...permet 15 minutes de produit enregistré par heure – Engagement minimum de 3 heures....	433,85 \$	446,87 \$	460,28 \$
Engagement de 4 heures...	578,49 \$	595,84 \$	613,72 \$
Temps supplémentaire – ½ heure au prorata plus 50%....	108,46 \$	111,71 \$	115,07 \$
Maximum 6 unités – unité supplémentaire au prorata plus 100%....permet 7 ½ minutes de produit fini supplémentaire par unité	144,62 \$	148,96 \$	153,43 \$
Exceptions et/ou les répétitions supplémentaires – voir Entente			
SÉANCE DE MUSIQUE DE CHAMBRE Engagement minimum de 4 heures... Permet 45 minutes de produit enregistré fini	451,05 \$	464,58 \$	478,52 \$
Temps supplémentaire – ½ heure au prorata plus 50%....	84,57 \$	87,11 \$	89,72 \$
Conditions additionnelles – voir Entente / Séances régulières			
PROMOTION VIDÉO Musiciens filmés et/ou «sideline», frais par jour de 10 heures (inclut la bande sonore associée)	367,75 \$	378,78 \$	390,14 \$
Temps supplémentaire – Unité de ½ heure au prorata plus 50%....	27,58 \$	28,41 \$	29,26 \$
SÉANCE À PRESSAGE LIMITÉ (Non-Symphonique) Le local doit adhérer à l'entente avec le producteur et/ou le chef Engagement min.de 2 heures – Permet 15 minutes de produit enregistré...100,00 \$ Temps supplémentaire – ½ heure au prorata.....25,00 \$ Maximum 3,000 unités d'enregistrement – Unités d'enregistrement ... Frais mis à jour aux taux appropriés mentionnés ci-dessus			
CHEF – Toutes les séances (À l'exception des redevances pour les membres d'un groupe) 100% extra à l'exception du pressage limité 50% extra CONTRACTANT – Obligatoire lorsque 12 musiciens ou plus.....100% extra			
CAISSE DE RETRAIT : 11,75% (à partir du 3 juillet 2017 – 2019)			
DVD DE CONCERTS Lieu d'enregistrement pour la bande sonore (Frais de séance régulière pour les premières 15 min. Produit final ; Produit ajouté payé lors de la première heure de la séance. par 5 min. ou moins) ... Plus 2017 : 54,93 \$ par 15 min. ou moins de produit fini (max 5 unités; 274,65 \$) 2018 : 56,58 \$ par 15 min. ou moins de produit fini (max 5 unités; 282,90 \$) 2019 : 58,28 \$ par 15 min. ou moins de produit fini (max 5 unités; 291,40 \$) 15% de réduction pour 30 musiciens ou plus. Un seul paiement Santé et bien-être par DVD			
ENREGISTREMENT DE « DÉMO » Contrat spécial de l'AFM interdit la « Vente » ou « l'utilisation commerciale » du produit Engagement minimum 2 heures.....50,00 \$...aucune limite sur la longueur du produit enregistré fini Temps supplémentaire – demi-heure au prorata.....12,50 \$ Maximum 6 unités – unités supplémentaires au prorata plus 50%.....18,75 \$ Note : Ces tarifs sont les minimums de l'AFM – Les tarifs locaux peuvent être plus élevés			
CUMUL D'INSTRUMENTS : lorsque requis par le producteur Premier cumul.....20% extra Cumul supplémentaire.....15% extra			
TRANSPORT : Lorsque le musicien doit transporter sa <i>contrebasse, harpe, timbales, clavier</i> 35,00\$ par instrument Autres – 17,00 \$ voir entente			
PAIEMENT SANTÉ ET BIEN-ÊTRE -Toutes les catégories à l'exception de la Séance spéciale canadienne, pressage limité et les « démos » . N'est pas inclus dans les frais, mais payé sur une base journalière directement au musicien.... 1ère séance... 26,00 \$ 27,00 \$ 28,00 \$ Séance (s) supplémentaire (s) (durant la même journée) : 20,00 \$ 21,00 \$ 22,00 \$			
Pour protéger contre l'utilisation non autorisée de produit enregistré, l'AFM exige à ses membres de fournir leurs services UNIQUEMENT aux producteurs et employeurs signataires de l'AFM ! Signalez toutes les séances à votre local de l'AFM.			

Note: Le local AFM dans lequel la séance d'enregistrement aura lieu, doit être avisé 48 heures avant la date prévue de la séance. Un formulaire **B-4 Contract** dûment rempli accompagné des chèques pour le paiement de tous les frais, ainsi que tous les autres avantages sociaux, cotisations d'exercice, etc., doivent être déposés au local AFM dans les 14 jours suivants la fin de la séance d'enregistrement. Voir le verso du formulaire **B-4 Contract** pour plus de détails. Révisé le 13 septembre, 2017(BL).